

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable





Déroulement de la deuxième phase d'élaboration du SCOT ROSSELLE

Le PADD constitue le projet politique du territoire en matière d'aménagement du territoire. Il fixe les orientations et les décisions stratégiques qui détermineront son évolution, avec lesquelles les documents d'urbanisme communaux devront entrer en compatibilité.

L'encadrement de la démarche nécessite de mobiliser un groupe stratégique d'élus du territoire, pour délimiter le champ de la réflexion des experts, de la concertation avec les partenaires et pour préparer les décisions du conseil syndical.

Cette phase s'organise en 6 étapes :

- les propositions du groupement d'étude (1,5 mois)
- une réunion du groupe de réflexion stratégique pour débattre du scénario d'évolution le plus pertinent pour le territoire (1 journée ; mi-avril)
- la concertation qui se déroulera au cours des ateliers débattant des orientations et des choix d'aménagement concrétisant le scénario de développement souhaitable (1 jour)
- La formalisation du PADD par le groupement d'études (1,5 mois)
- La validation par le syndicat mixte (mi-juin)
- La communication avec les réunions publiques (1 par intercommunalité ; fin juin)

	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
Elaboration des propositions du groupement d'étude				
Réunion du groupe de réflexion stratégique				
Ateliers de concertation				
Formalisation du PADD par le groupement d'études				
Validation du PADD par le syndicat mixte				
Communication en réunions publiques				

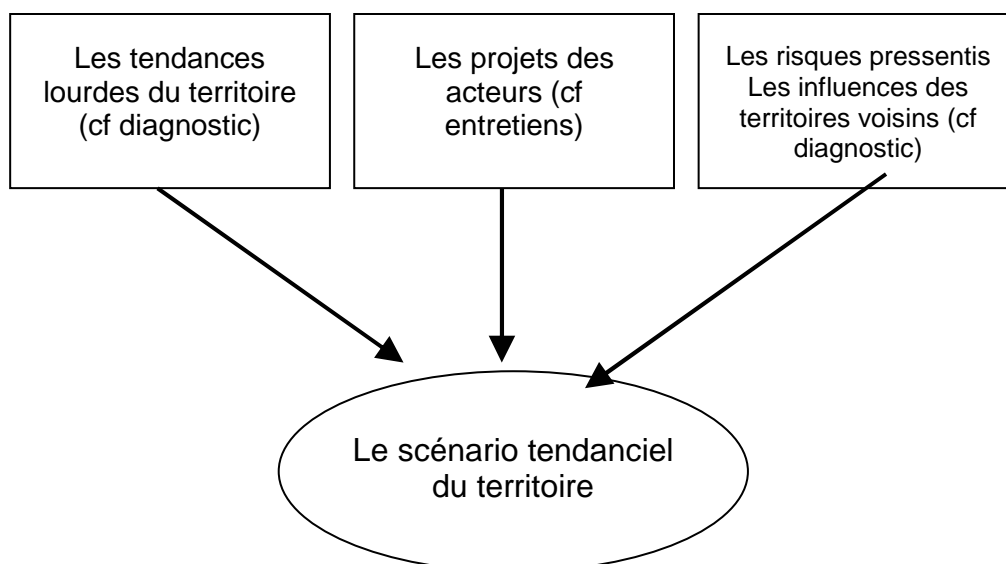
1 Elaboration d'un scénario tendanciel et d'orientations alternatives par le groupement d'études

1.1 Le scénario tendanciel le plus probable pour le territoire

Il aura deux fonctions :

- constituer la situation de référence sur laquelle sera construite en particulier l'évaluation environnementale ;
- être le point de départ de la réflexion sur les orientations stratégiques construisant le PADD.

Ce scénario décrira l'évolution tendancielle du territoire, telle qu'elle est envisageable en l'absence des stratégies volontaristes du SCOT. Ce scénario sera élaboré à l'horizon 2020.



- Les projets seront identifiés avec le groupe stratégique ;
- Les risques ont deux origines :
 - o Les risques inhérents au territoire ont été mis en évidence lors du diagnostic sur les enjeux ;
 - o Les risques exogènes, d'ordre économique, social, culturel, politique ou institutionnel, qui sont des facteurs de changement susceptibles d'affecter le devenir du territoire seront identifiés collectivement par l'équipe d'experts et le groupe stratégique.

1.2 Les orientations alternatives

Il s'agira pour le groupement d'étude :

- d'imaginer, dans chacun des domaines concernés, des orientations réalistes permettant de corriger le scénario tendanciel ;
- d'évaluer les impacts de ces orientations sur les évolutions tendanciennes repérées.

2 Cadrage des orientations du PADD au sein du groupe stratégique

Sur la base de la présentation par le groupement d'étude au groupe stratégique :

- du scénario tendanciel ;
- des orientations correctives souhaitables.

au cours d'un séminaire d'une journée, le groupe stratégique aura à :

- analyser la cohérence des orientations proposées ;
- décider des quatre ou cinq principales orientations d'un scénario alternatif à soumettre au débat des partenaires et qui formeront la base du PADD.

Pour assurer cette fonction de décision, le groupe stratégique est composé d'un noyau du syndicat mixte auquel s'associent les présidents des intercommunalités du territoire.

Le groupement d'études traduira ces orientations principales de façon pragmatique en termes de foncier, de logement, d'équipement, d'infrastructures, de paysage, d'environnement et de services, etc.

3 Ateliers avec les partenaires du SCOT (étape de concertation)

Le débat au sein des ateliers, ouverts aux partenaires du SCoT, aura pour objectif :

- de confirmer les conclusions du diagnostic en termes d'enjeux pour le territoire (note de synthèse présentée le 12 février 2008 au syndicat mixte)
- de présenter le scénario tendanciel approuvé par le groupe stratégique (avec ses impacts sur le territoire)
- de présenter les principales orientations décidées par le groupe stratégique
- de débattre des traductions concrètes de ces orientations, telles que présentées par le groupement d'étude, de leur pertinence et faisabilité pour chacun des partenaires engagés dans le débat.

DEROULEMENT DES ATELIERS DU PADD SUR UNE JOURNEE

MATIN

30 mn	SEANCE PLENIERE Rappel des enjeux du diagnostic Présentation du scénario tendanciel Présentation des orientations structurantes	Président / experts
1,5 à 2 heures	3 à 4 ATELIERS THEMATIQUES SIMULTANES 25 participants maximum par atelier	Atelier présidé et animé par un élu participant au groupe stratégique + un expert du groupement Présentation PPT (20 mn)
	? ? ? ?	

Thématiques des ateliers à définir en fonction des orientations structurantes

APRES-MIDI

30 mn	REUNION DES RAPPORTEURS D'ATELIERS Synthèse	Présidents d'ateliers et experts
1,5 à 2 heures	SEANCE PLENIERE Présentation croisée et succincte des ateliers Débat	Président / experts

4 Elaboration du PADD

Les orientations élaborées lors de la phase précédente seront mises en forme pour constituer le PADD.

Les thèmes suivants pourront faire partie du document (à titre indicatif, sans présupposer des orientations décidées dans le groupe stratégique) :

- La maîtrise du déclin démographique et le maintien des jeunes générations dans le territoire ;
- Les besoins en termes de logement : l'anticipation de la vacance et de la déqualification des villes de la vallée ;
- Les densités et formes urbaines des urbanisations futures à venir ; le renouvellement urbain, ainsi que les principes d'organisation des espaces publics, des entrées de ville, etc. ;
- Les principes de préservation et de mise en valeur des grands paysages, des espaces à protéger, des coupures vertes, des éléments de patrimoine ;
- Les grands équipements structurants, leur localisation et les besoins en équipements de proximité et d'accompagnement : enseignement, médical, social, sportif, culturel, loisir ;
- Les orientations du développement économique : secteurs à développer, stratégies à mettre en œuvre ; es espaces nécessaires au développement économique et les équipements structurants ; les orientations souhaitées pour le développement commercial ;
- Les principes et l'organisation des déplacements ainsi que les infrastructures principales à réaliser ;
- La mise en œuvre des Technologies d'Information et de Communication (TIC) ;
- Les besoins en utilités : eau, assainissement, collecte et traitement des déchets.

Le PADD, réalisé par le groupement d'études, sera volontairement concis, clair et pédagogique.

5 Etape de validation

Il sera ensuite présenté au Conseil Communautaire pour validation, et aux personnes publiques associées, de manière à recueillir des avis complémentaires sur ce document.

6 Etape de communication

Supports de concertation et d'information

- Mise à disposition des documents dans un lieu public accessible à la population et défini par le Syndicat Mixte
- Quatre réunions publiques (1 par intercommunalité) :
 - 1° partie : rappel des grands enjeux du territoire (15') et exposé sur le projet de PADD (15') sur vidéo-projecteur, par un intervenant du Groupement d'études
 - 2° partie : phase de débat, présidée et animée par un élu du syndicat mixte et le président de l'intercommunalité.